

SERVICES TECHNIQUES

VB/PB/TB

DECISION N° *ST25-11545*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Le MAIRE de VILLEPARISIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération du conseil Municipal n°2022-01/02-01 en date du 15 février 2022 donnant délégation au Maire en vertu de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le 4^{ème} alinéa de ladite délibération surnommée,

CONSIDERANT la nécessité de conclure un contrat pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un terrain extérieur de tir à l'arc au Parc Balzac,

CONSIDERANT la proposition faite par la société AGENCE ARCHITECTURE MARC MUSARD,

DECIDE

Article 1

Le contrat est passé en application des articles L.2122-1 et R.2122-8 du Code de la commande publique, dans le cadre d'un marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalables.

Le contrat n°C25137 « Mission de mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un terrain extérieur de tir à l'arc au Parc Balzac » **est attribué à la société AGENCE D'ARCHITECTURE MARC MUSARD – 3 impasse du Haut des Grous – 77410 VILLEVAUDE.**

Le contrat est conclu **pour un montant total de 23 800.00 € HT soit 28 560.00€ TTC.**

La prestation **commencera à compter de sa date de notification et aura pour échéance la fin de la période de garantie de parfait achèvement des travaux.**

Article 2

Les dépenses relatives à ce marché sont inscrites au budget Communal de l'exercice concerné.

Article 3

Le Maire est autorisé à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Article 4

Madame la Directrice Générale des Services et le Comptable Public Assignataire de Meaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Meaux, à Monsieur le Comptable des finances publiques de Meaux et portée à la connaissance du Conseil Municipal.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à VILLEPARISIS, le 28/10/2025

La Directrice Générale des Services,

Valérie BESSIÈRE





**Agence d'Architecture
Marc Musard SAS**

3, impasse du Haut des Grous
77410 Villevaudé
09 54 02 18 39
06 12 84 23 38
Agence.musard@gmail.com
A :

Mairie de VILLEPARISIS
Monsieur BERODY
Directeur Général Adjoint

Mairie de Villeparisis
Services Techniques
11 rue Jean Monnet – CS 20105
77273 Villeparisis Cedex

E-mail berody@mairie-villeparisis.fr
Mobile 01 64 67 52 00

DEVIS du 14/10/2025
N° 2025-010
Mission complète architecte pour la
construction d'un jeu d'arc à Villeparisis

Mission	Prestations	Tarif	Délai	Montant
AVP Avant- projet	Dossier d'Avant-Projet : • Faisabilité • Planning prévisionnel • Esquisse • Coût prévisionnel • Réunions préliminaires • Revue réglementaire • Etude structure • Etude énergétique		3 sem.	Voir tableau annexe
PC/PD	Permis de Construire / Démolir : • Communication, coordination, conf call... • Plan de localisation • Plan de Masse avec bâti, réseaux, plantations, type de sol, le tout coté en 3D • Plans de toiture • Plan des Façades • Plan de coupe du terrain avec le bâti • Insertion 3D • Vue proche et lointaine du terrain du projet • Notice explicative du projet • Rédaction CERFA PC • Assurance architecte environ 2,5% des honoraires • Dossier ERP		4sem.	Voir tableau annexe

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20251105-ST25_11545-AI
Date de télétransmission : 05/11/2025
Date de réception préfecture : 05/11/2025

PRO/DCE aide à la passation des contrats entreprises	Pièces graphiques : - Plan des cloisons/isolations - Plans sols/ plafonds - Plans élec. CFE/ CFA /implantation - Plan chauffage - Carnet de phasage - Carnet de détails - Plan d'installation de chantier		4 sem.	Voir tableau annexe
	Pieces écrites : - Cahier de Clauses Techniques Particulières - Règlement de chantier - Planning opération - Rapport d'appel d'offre			
EXE	Plans d'exécution	Hors prestation – charge entreprise		
DET Suivis de chantier	Exécution de chantier : - DI / DROC - Suivis de chantier, réunion et compte rendu - Suivis des calendrier études/ appro/ travaux. - Validation des plans entreprise - Validation des travaux sur site		4 mois.	Voir tableau annexe
AOR réception des travaux	Assistance aux Opérations de Réception : - Assistance technique à la réception - Liste et suivis des réserves / relances entreprises - Assistance et vérification du Dossier des Ouvrages Exécutés		3x2 sem.	Voir tableau annexe

Le client fournira pour l'accomplissement de la mission :

- Les plans de géomètre
- Tout document nécessaire et qui n'incombe pas à l'architecte.

Fourniture des documents AAMM en PDF et/ou DWG et 5 exemplaires papier

Reprographie supplémentaire facturée indépendamment, à la charge du client au tarif du marché (Copy-Top ou autre).

Formule d'actualisation des prix :

P : Prix HT facturé

Po : Prix HT de la présente offre

S : Indice Syntec du mois d'exécution de la prestation

SMo : Indice Syntec du mois de septembre 2025

$P = P_o \times [S/SMo]$

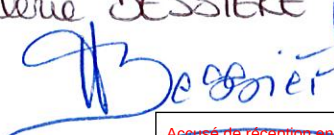
Règlement à 30 jours à l'émission des notes d'honoraire.

Marc MUSARD
Architecte DPLG



**Agence d'Architecture
Marc Musard SAS**
3, impasse du Haut des Grous
77410 Villevaudé - 06 54 02 18 39
Ordre national des Architectes N°S20479
N°Siret : 849 990 841 R.C.S Meaux - Code APE 7111Z

Bon pour accord (Nom, date, signature)

Ville de Villeparisis
la Directrice Générale des Services
Valérie BESSIERE



Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20251105-ST25_11545-AI
Date de télétransmission : 05/11/2025
Date de réception préfecture : 05/11/2025

Agence d'Architecture Marc Musard SAS – 3, impasse du Haut des Grous 77410 Villevaudé – 09 54 02 18 39
Inscrit à l'Ordre des Architectes n°S20479 - SIRET 849 990 841 RCS Meaux – Code APE 7111Z – TVA : FR63849990841